

## II

L'abbé Jean-Bernard applique la réforme du légat; nouvelle opposition des moines. — Le catholicisme est rétabli dans les états de Fulda; affaire de Völkershausen. — Pillage des biens ecclésiastiques après la bataille de Leipzig; Fulda est envahi par le landgrave de Hesse-Cassel. — Visite de Tilly; fuite de l'abbé. — Pillage de la ville et de l'abbaye; ruine de la bibliothèque. — Singulière visite de la reine de Suède. — Expulsion des jésuites. Mort de Jean-Bernard. — La paix de Westphalie.

La visite de Carafa avait préparé la réforme de l'abbaye bénédictine plutôt qu'elle ne l'avait accomplie. Le nombre des novices s'accrut; plusieurs jeunes religieux furent envoyés à l'université de Dillingen. Des synodes se réunirent. Celui de 1629, dépassant sans doute ses pouvoirs et obéissant à un excès de zèle, exigea de la part des fidèles, non plus seulement la communion pascale ordonnée par le quatrième concile de Latran (1215), mais quatre communions par an, à Noël, Pâques, la Pentecôte et l'Assomption. L'abbé continuait de donner l'exemple, en se conformant de plus en plus aux règles de la vie monastique. C'est ainsi qu'il abandonna son palais pour venir habiter l'abbaye. Tous ses efforts, comme ceux du nonce, ne purent néanmoins triompher de l'opposition des dignitaires. Dès que le légat se fut éloigné, les chanoines lui écrivirent pour lui déclarer qu'ils ne se croyaient pas tenus d'obéir à ses décrets. Ils les considéraient comme nuls, du moins à leur égard. La visite, suivant eux, n'avait pas été faite conformément aux règles canoniques; on ne leur avait accordé, pour réfléchir, que deux jours, au lieu des trois mois qu'ils avaient réclamés; la promulgation des décrets avait eu lieu en présence de séculiers et même de personnes non catholiques. Ils concluaient en demandant à être relevés de leurs vœux. Le légat ne leur répondit pas; il craignait de pousser les chanoines à s'opposer même à la réforme des simples religieux, et à appeler à leur aide les souverains protestants du voisinage. La réforme ne pouvait donc devenir complète et définitive qu'après la mort de tous les chanoines.

L'abbé Jean-Bernard n'en poursuivit pas moins dans ses